

Mâcon, le 1<sup>er</sup> juillet 2021

**Objet : Réforme Prise de date : Retour du test**

Mes Chers Confrères,

**\*A compter de ce jour 1<sup>er</sup> juillet**, la prise de date dans WINCI est donc obligatoire dans les 5 matières suivantes :

- Contentieux civil + 10 000€
- Référé de Droit commun et Référé JAF
- Procédure accélérée au fond
- Contentieux Chambre du Conseil (nullité de mariage, contestation de paternité...)

\*Le test (positif), réalisé mardi avec le greffe, révèle qu'il est toutefois nécessaire de respecter le **processus suivant** :

- choix « placement au fond »  
ou  
➤ choix « référé » } (écran n°1)
- nécessité de renseigner les parties au litige (écran n°2 à 4) pour pouvoir accéder à la suite
- après validation : accès aux nouveaux onglets de prise de date électronique selon la nature de procédure choisie dans les 5 matières (écran 5 et 6)
- sélectionner « *délai standard 15* » (écran n° 7) et cliquer sur l'onglet « *valider l'audience sélectionnée* » pour que s'affiche le menu déroulant des dates
- choisir la date retenue (écran n°8) et valider la réservation (écran n°9)
- valider le récapitulatif (écran n°10)
- **joindre le projet d'acte** (écran n°11) : **c'est obligatoire !**
- AR du greffe (ASAF pour assignation au fond (écran n°12)  
ou IREF pour inscription référés
- Réception par message du n°RG provisoire (écran n°13) : **attention le numéro ne correspond pas nécessairement à l'année en cours !**

- Après délivrance de l'acte par Huissier de Justice : créer un message RPVA au greffe pour mise au rôle du 2<sup>nd</sup> original (sélectionner le destinataire selon la nature de l'affaire) et indiquer le RG provisoire (écran n°14)
  - sélectionner le type d'audience : « *conférence* » (écran n°15), sauf pour la procédure accélérée au fond ou Référés où il faut choisir l'onglet « *Plaidoiries* »
  - sélectionner l'évènement : « *transmission du second original de l'assignation* » (écran n°16)
- AR du greffe (3 messages dont un comporte le **RG définitif** à utiliser par la suite)

**\*Pour toute difficulté, vous pouvez vous adresser :**

- au greffe : à Mesdames WALASIK et BORDAT ;
- à votre Bâtonnier,..... ou plus efficacement à Maître Amélie VEAUX qui a grandement participé au test mardi !!

Votre Bien Dévouée,

**Karen CHARRET**

**Bâtonnier**

